

Êtes-vous :

Propriétaire Locataire Hébergé Autre (à préciser)

A cette adresse depuis le...../...../.....

Adresse future :.....
(en cas d'accession à la propriété)

Détail du financement de votre projet

€

Montant total du projet	(A)
Apport personnel	(B)
Montant du prêt CNAS sollicité	(C)
Reste à financer	(A)-(B)-(C)

► Souhaitez-vous recevoir une offre de prêt complémentaire pour financer votre projet ? OUI NON

Revenus mensuels

RESSOURCES COMMUNES	MONTANT MENSUEL		
	Emprunteur	Co-emprunteur	TOTAL
Traitement ou salaire mensuel			
Allocations familiales			
Pensions alimentaires			
Autres ressources (pensions, retraite...)			
Revenus fonciers			
TOTAL DES RESSOURCES			

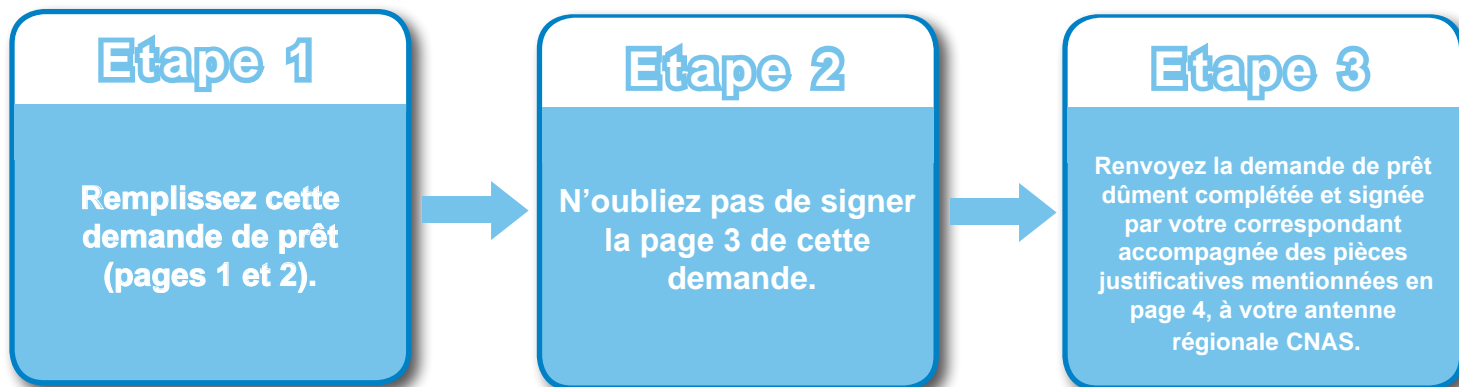
Charges mensuelles

CHARGES COMMUNES	MONTANT MENSUEL
Loyer charges comprises	
Prêt immobilier	
Autres charges (pensions alimentaires...)	

Crédits en cours

Organismes prêteurs	Objet du crédit	Montants empruntés	Échéances mensuelles	Date début du prêt	Date fin de prêt	Montants restants dûs

POUR UN TRAITEMENT RAPIDE DE VOTRE DEMANDE



Tout dossier incomplet ne pourra être étudié

Votre dossier est transmis par votre antenne régionale à CMP-Banque pour instruction

- 1 CMP-Banque donne une suite favorable à votre demande et vous adresse alors une fiche d'information précontractuelle accompagnée du bulletin d'adhésion éventuel à l'assurance facultative du contrat groupe CMP-Banque, une fiche d'informations budgétaires ainsi que votre offre de contrat de crédit.
En cas de refus de votre demande de prêt, CMP-Banque vous informera de sa décision sans avoir à la motiver.
- 2 Si cette offre vous convient, vous devrez renvoyer à CMP-Banque la fiche d'informations budgétaires datée et signée, les bulletins d'adhésion assurance en cas de souscription à l'assurance facultative ainsi que l'offre de contrat de crédit paraphée et signée.
- 3 Après avoir accepté l'offre, vous avez la possibilité de revenir sur votre engagement dans un délai de 14 jours calendaires révolus à compter de votre acceptation. Pour exercer ce droit, vous devez renvoyer à CMP-Banque le bordereau de rétractation joint à l'offre.
- 4 Les fonds seront débloqués par virement sur votre compte, au plus tôt le 8^e jour sur décision de CMP-Banque et au plus tard à l'issue du délai de rétractation.

CMP-Banque – Siège Social : 55 rue des Francs-Bourgeois – 75004 PARIS – Tél. : 01 44 61 64 00 - www.cmpbanque.fr
Société anonyme au capital de 60 037 000 Euros – RCS Paris B 451 309 728
Mandataire d'intermédiaire en assurance et d'assurance. N° ORIAS : 07 025 149 – Site web ORIAS : www.orias.fr

Les informations recueillies dans la présente demande de prêt ainsi que celles recueillies ultérieurement ont un caractère obligatoire pour le traitement de la demande de crédit. En cas de non réponse, le dossier est refusé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique de la part du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales, destiné à la gestion des activités sociales et culturelles. Les destinataires des données sont les services internes du CNAS, le correspondant de la collectivité employeur du bénéficiaire, le cas échéant les partenaires ou sous-traitants du CNAS ainsi que le prêteur. Les informations sont utilisées par le prêteur, responsable de leur traitement pour l'octroi et la gestion du contrat de crédit, les opérations de recouvrement, ainsi qu'au titre de la lutte anti-blanchiment. Elles pourront, de convention expresse, être communiquées pour ces mêmes finalités, à l'entreprise d'assurance choisie pour l'opération de crédit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel vous concernant. Vos données personnelles peuvent être utilisées par CNAS, CMP-Banque ou par ses partenaires pour des actions commerciales. Si vous souhaitez vous opposer à cette utilisation par le CNAS, cochez les cases emprunteur co-emprunteur . Si vous souhaitez vous opposer à cette utilisation par CMP-Banque, cochez les cases ci-après : emprunteur co-emprunteur . Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés à tout moment auprès de CMP-Banque - 55 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris et s'agissant du CNAS au 10 bis Parc Ariane - Bâtiment Galaxie - 78284 Guyancourt Cedex ou par courrier électronique : cnas@cnas.fr.

Je, soussigné(e)

Je certifie sur l'honneur que ces renseignements ci-dessus sont exacts, que je ne fais l'objet ni d'interdiction bancaire ni d'une procédure de règlement amiable ou de redressement judiciaire civil et que je n'ai introduit aucune demande d'ouverture des procédures susvisées en application de la loi n° 89.1010 du 31 décembre 1989.

En tant qu'agent bénéficiaire du CNAS, j'autorise par la présente, le CNAS à transmettre à CMP-Banque, mes coordonnées personnelles et éventuellement des documents confidentiels me concernant afin d'envisager l'étude d'une demande de financement, j'autorise CMP-Banque à communiquer au CNAS des informations concernant l'issue de cette étude. Je reconnais avoir été informé(e) que cette transmission ne constitue pas un engagement de CMP-Banque de me consentir un crédit et ne m'oblige pas à souscrire à l'offre de crédit qui me sera faite.

Fait à : le :

Signature emprunteur :

Signature co-emprunteur :

Détail des pièces obligatoires et nécessaires à l'étude du dossier *

- le formulaire spécifique de prêt « Amélioration de l'habitat » et/ou «Accompagnement à l'accession et à l'extension habitat», signé par le(s) bénéficiaire(s) et validé et signé par le correspondant local,

IDENTITE

- la copie recto-verso d'1 pièce d'identité en cours de validité pour l'emprunteur (carte nationale d'identité, passeport ou attestation de renouvellement CNI),
- la copie recto-verso d'1 pièce d'identité en cours de validité pour le co-emprunteur (carte nationale d'identité, passeport ou attestation de renouvellement CNI),

DOMICILE

- un justificatif de domicile : facture EDF, quittance de loyer, facture de téléphone fixe datant de moins de 3 mois, si logement de fonction attestation de l'employeur

REVENUS

- les trois derniers bulletins de salaire pour l'emprunteur,
- les trois derniers bulletins de salaire pour le co-emprunteur,
- les justificatifs des autres revenus (hors revenus sociaux), pour les non salariés : copie de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des Métiers (KBis), dernier bilan comptable et les 3 derniers avis d'imposition.
- la copie de tous les volets du dernier avis d'imposition de l'emprunteur,
- la copie de tous les volets du dernier avis d'imposition du co-emprunteur,

BANQUE

- les relevés de comptes du dernier mois pour l'emprunteur de tous les comptes (certifiés conformes en cas de relevé internet),
- les relevés de comptes du dernier mois pour le co-emprunteur de tous les comptes (certifiés conformes en cas de relevé internet),
- un relevé d'identité bancaire,

JUSTIFICATIFS

Amélioration de l'habitat

- le devis de l'entreprise ou du fournisseur ou l'original de la facture acquittée depuis moins de deux mois, précisant l'adresse exacte des travaux aux nom et adresse de l'agent.

Accompagnement à l'accession et à l'extension habitat

- copie du compromis ou de la promesse de vente ou copie du permis de construire / copie de la déclaration de travaux déposée en Mairie et devis total du constructeur.
- plan de financement de l'opération.

* CMP-Banque se réserve le droit de demander des documents complémentaires à l'agent emprunteur et au co-emprunteur.

ATTESTATION A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR POUR L'AGENT CONTRACTUEL

Nous, Maire (ou Président) decertifions que
M. Mme Mlleest employé(e) dans
nos services en qualité de
depuis le
et pour une durée déterminée du.....jusqu'au..... Fait à
le.....

SIGNATURE et cachet de la Collectivité Employeur

Pour les agents contractuels, les prêts du CNAS ne sont consentis qu'avec une durée de remboursement n'excédant pas la durée du contrat de travail.

A compléter par votre correspondant CNAS

Nom correspondant :

Visa et signature du correspondant
après pointage des pièces :

Collectivité :

Téléphone :

Mail :

Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales
Siège social : 10 bis parc Ariane – bâtiment Galaxie – 78284 Guyancourt cedex
www.cnas.fr — Téléphone : 01 30 48 09 09 — Télécopieur : 01 30 48 06 23

Association loi 1901 déclarée sous le numéro 5359 à la Préfecture des Yvelines (J.O. du 5 août 1967) — SIRET 309 954 956 00046

Merci de bien vérifier avant l'envoi de votre dossier que celui-ci est complet (toute demande incomplète ne pourra être traitée et entraînera des demandes de pièces complémentaires qui ne feront qu'allonger les délais d'octroi du prêt).